

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-423/SG/ESJI portant attribution d'une bourse du Territoire à un étudiant admis à l'Institut Régional d'Administration de Lyon.

n° 75-423/SG/ESJI

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

Date de publication

5 mars 1975

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro

25 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Une bourse du Territoire est accordée à compter du 20 janvier 1975 et ce, jusqu'au 31 décembre 1976, à M. ALI ABDI Farah, instituteur de deuxième classe, 3° échelon, du corps Territorial de l'enseignement public du 1° degré admis à la régional d'administration de Lyon en qualité d'auditeur limiter.